



Hervé Moreau

46, avenue d'Ivry - Snes-Fsu
75013 Paris

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale
de la Jeunesse et des Sports
Président du CHSCT Ministériel
110 rue de Grenelle
75357 Paris cedex 07

Paris le 15 octobre 2020

Monsieur le Ministre, Président du CHSCT ministériel,

A de multiples reprises depuis le début de la crise sanitaire, la FSU a alerté le ministère sur la question de la protection des agent-es de l'Éducation nationale. Dès lors que les consignes sanitaires ont été allégées dans les écoles et établissements scolaires, il n'est pas anormal que le masque fourni par l'employeur focalise les attentions et soit interrogé au regard de son niveau protection et de son adaptation aux différentes pratiques professionnelles.

Lors de la réunion du CHSCTMEN du 11 septembre, deux avis proposés par la FSU ont été adoptés pour que d'autres masques - plus efficaces - soient fournis aux personnels et pour que des mesures immédiates de prévention des risques liés à la voix soient prises.

Aujourd'hui, il s'avère que le traitement au zéolite (substance désapprouvée par l'Union européenne) des masques fournis par l'employeur relance les craintes pour la santé des personnels.

La FSU exige que ces masques fassent l'objet d'une expertise indépendante, et que dans l'attente des résultats, des masques chirurgicaux à usage unique soient fournis aux personnels. Les stocks de masques FFP2 à destination des personnels en état de vulnérabilité et des personnels de santé doivent aussi être abondés.

Il n'est pas question de transiger avec la santé des personnels qui relève de votre entière responsabilité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour l'ensemble des délégué-es titulaires et
suppléant-es au CHSCT ministériel,
Hervé Moreau